

2017/2018

Les der

mandes d'exonération des droits d'inscription sont à déposer au secrétariat de scolarité (porte 103)

Les étudiants

OPTION

Les boursiers ne sont pas concernés par ce

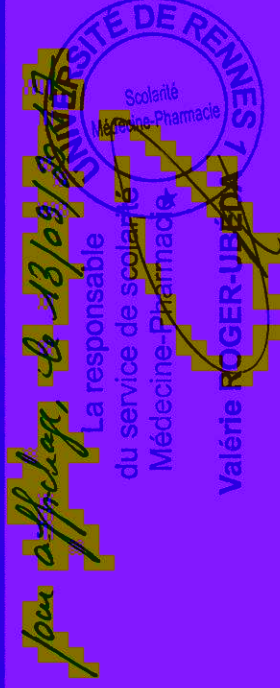
Dossier

à rendre pour le 13 octobre

à retirer

dispositif.

2017



EXON